

Avis public

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement «560-17 amendant le règlement de zonage 560 »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 28 juin 2021, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

« Règlement 560-17 amendant le règlement de zonage numéro 560»

Par l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des services sociaux (2 octobre 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui font parties du processus décisionnel d'un organisme municipal peuvent prévoir une consultation écrite, d'une durée minimale de 15 jours et annoncée au préalable par un avis public.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone I-2 à même la zone CV-3, pour y intégrer le lot 1 823 916, sur une superficie approximative de 1651,9 mètres carrés.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet Valcourt.ca. Jusqu'au 14 juillet 2021, vous êtes invités à formuler vos questions et commentaires en lien avec le projet de règlement à l'une ou l'autre des adresses courriels suivantes : lydia.laquerre@valcourt.ca ou inspecteur@valcourt.ca, ou par courrier déposé dans la chute à paiement de l'hôtel de ville.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Valcourt, ce 29 juin 2021